

## Marche n° 2019031

## REHABILITATION DE LA PISCINE PRE-LEROY A NIORT – LOT 18 – ELECTRICITE

## Avenant n°3

### **ENTRE:**

la Communauté d'Agglomération du Niortais, représentée par son Président, agissant en vertu de la délibération du Conseil d'Agglomération du 29 juin 2021

d'une part,

#### ET:

Le titulaire du marche, la société BOUYGUES ENERGIES & SERVICES, sisé 19 rue Stephenson – /8180
MONTIGNY LE BRETONNEUX – SIRET 775 664 873 03784, représenté par :
(Qualité, nom. fonction):

d'autre part,

## Vu:

- le marché n° 2019032 relatif à la réhabilitation de la piscine Pré-Leroy à Niort, pour le lot 18 Electricité, signé entre la Communauté d'Agglomération du Niortais et la société BOUYGUES ENERGIES & SERVICES et notifié le 27/02/2019;
- La délibération du Conseil d'agglomération en date du 29 juin 2021

#### IL EST EXPOSE CE QUI SUIT:

Dans le cadre des travaux de réhabilitation de la piscine Pré-Leroy, diverses mesures supplémentaires rendues nécessaires, ont dû être prises, à savoir :

- La mise en place d'un onduleur dans la baie informatique R+1;
- L'ajout d'une prise RJ45 en attente pour comptage de la fréquentation du bassin extérieur ;
- Des modifications concerant l'installation du réseau Wifi ;
- L'ajout d'un comptage de consommation électrique des bornes de recharges de véhicules électriques ;

### **ET IL EST CONVENU CE QUI SUIT:**

#### ARTICLE 1 - MODIFICATION DES PRESTATIONS

Les travaux décrits au marché initial sont modifiés pour prendre en compte les adaptations décrites aux devis JG790-6 E, JG790-14 IndC, JG790-15 IndB et JG790-16 IndB annexés.

### ARTICLE 2 - MONTANT DU MARCHE

Le montant du marché est modifié comme suit :

		montant initial	montant de	montant après
		+ avts 1 et 2	l'avenant 3	avts 1, 2 et 3
Montant total HT		569 422,92 €	1 656,99 €	571 079,91 €
TVA 20,0	0%	113 884,58 €	331,40 €	114 215,98 €
Montant total TTC		683 307,50 €	1 988,39 €	685 295,89 €

Soit une augmentation de 4,16 %

ARTICLE 3 -	DELAI D'EXECUTION
AKTILLE 5 -	DELAI D EXECUTION

Le délai d'exécution des travaux est inchangé.

ARTICLE 4 - ANNE	EΧ	ES
------------------	----	----

Le présent avenant comporte 4 annexes.

Toutes les clauses du marché non modifiées par le présent avenant demeurent inchangées.

# **F**AIT EN UN EXEMPLAIRE ORIGINAL

A, le,	A Niort, le
Le titulaire	Le représentant légal de la CAN